

**CIAS VAL GUIERS**  
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet  
73330 BELMONT-TRAMONET

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 18

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 11**

**Secrétaire de séance :**

PARAVY Jean-Claude

**Date de la convocation :**

20/03/2024

**18 présents** : ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

**03 Pouvoirs** : Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, Mme ANDRE Valérie à M. François MARTIN.

**05 Absents** : Mmes BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, Mme SEVA Jacqueline, M. PERSON Philippe.

**OBJET : TARIFS DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX ;**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Considérant une imprécision constatée dans la délibération n°2023-45 en date du 12 décembre 2023 portant fixation des tarifs pratiqués par la résidence autonomie Les Terrasses ;

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs « Jour » des EHPAD des Floralies et de La Quiétude pour faire face à l'inflation des coûts notamment de l'énergie, de la masse salariale et des denrées alimentaires ;

**MONSIEUR LE PRESIDENT,**

**EXPLIQUE** que la cuisine centrale de la résidence autonomie Les Terrasses produit et livre les repas des crèches gérées par la communauté de communes Val Guiers.

La délibération n°2023-45 en date du 12 décembre 2023 fixe le tarif suivant :

« Transport crèches par jour : 26,00€ »

Cette rédaction porte à confusion car la facturation est réalisée individuellement aux quatre crèches au tarif de 6,50€ (soit 26,00€ divisé par 4).

Il est proposé de remplacer le tarif « Transport crèches par jour : 26,00€ » par « Transport par crèche et par jour : 6,50€ ».

**EXPLIQUE** que les tarifs « Jour » pratiqués par les EHPAD de La Quiétude et des Floralties ne permettent plus d'assumer les augmentations des coûts de l'énergie, de la masse salariale et des denrées alimentaires.

**RAPPELLE** que les tarifs « Jour » autorisés par le Conseil départemental sont aujourd'hui fixé à :

- 60,83€ à l'EHPAD La Quiétude ;
- 64,02€ à l'EHPAD Les Floralties.

**PROPOSE** de solliciter le Conseil départemental pour appliquer une augmentation de 6,00€ aux deux tarifs. Soit les nouveaux tarifs suivants :

- 66,83€ à l'EHPAD La Quiétude ;
- 70,02€ à l'EHPAD Les Floralties.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
**Par 21 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** la modification de l'intitulé du tarif de livraison des repas des crèches sans modifier le montant ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention conformément au projet ci-annexé et tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,  
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance  
Jean-Claude PARAVY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Jean-Claude Paravy, is written over the printed name.